

**1** Reproduire le numéro FINESS ou d'identification de la structure (figurant sur la fiche 1)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Instructions de remplissage du questionnaire**

Pour chaque fiche, les instructions de remplissage sont inscrites sur le côté ou sur le rabat de la fiche, veuillez lire attentivement ces instructions.

**Instructions de remplissage de la fiche 1**

La fiche 1 permet l'identification des établissements et services en faveur des enfants et jeunes adultes en difficulté sociale. Les zones pré-imprimées peuvent être erronées, dans ce cas veuillez inscrire les modifications dans les zones prévues à cet effet.

**A. IDENTIFICATION**

• Structure

	MODIFICATIONS ÉVENTUELLES																				
N° FINESS OU D'IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																				
N° SIRET	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																				
NOM OU RAISON SOCIALE	_____ _____																				
ADRESSE	_____ _____ _____ CP : <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table> Commune : _____																				
TÉLÉPHONE	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																				
ADRESSE ÉLECTRONIQUE	_____																				
CATÉGORIE	<table border="1"><tr><td></td><td></td></tr></table>																				
LIBELLÉ DE LA CATÉGORIE	_____ _____																				
N° FINESS ENTITÉ JURIDIQUE	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																				
NOM OU RAISON SOCIALE	_____ _____																				
STATUT JURIDIQUE (1)	<table border="1"><tr><td></td><td></td></tr></table> _____																				
LIBELLÉ STATUT JURIDIQUE	_____ _____ _____																				

**B. PERSONNE RESPONSABLE DE L'ENQUÊTE DANS L'ÉTABLISSEMENT**

Nom	_____	Téléphone	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>										
Prénom	_____	Adresse électronique	_____ @ _____										
Fonction	_____												

**RETOUR DES QUESTIONNAIRES**

Merci de renvoyer les questionnaires renseignés à l'aide de l'enveloppe fournie pré-imprimée à l'adresse suivante :

IPSOS  
 Enquête ES Difficulté Sociale - Volet Enfants 2017  
 35 rue du Val de Marne  
 75628 Paris Cedex 13

**EN CAS DE DIFFICULTÉ, VOUS POUVEZ CONTACTER**

- **HOTLINE** : Tél. : 01 71 25 00 11 - **Adresse électronique** : hotline-enquete-es@ipsos-enquetes-drees.fr - **Horaires** : 9h - 18h

(1) Si votre statut juridique n'est pas renseigné, merci de l'indiquer à partir de la nomenclature simplifiée suivante :

0A Département (ou métropole de Lyon)	6B Association loi 1901 et fondation reconnue d'utilité publique
0B Autres collectivités territoriales (commune, région...)	6C Autre association, fondation et congrégation
0C État	6D Autre organisme privé à but non lucratif (organismes mutualistes...)
1A Établissement public (dont CCAS)	7A Organisme privé à caractère commercial
6A Association loi 1901 et fondation non reconnue d'utilité publique	9A Autre

Reproduire le numéro FINISS ou d'identification de la structure (figurant sur la fiche 1)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

La fiche 2 a pour objectif de décrire les capacités et l'activité des établissements accueillant des enfants et jeunes adultes bénéficiaires d'une protection administrative ou judiciaire.  
Si vous éprouvez des difficultés à décrire votre activité, prenez contact avec la hotline (cf. fiche 1).

## A. ACTIVITÉS D'HÉBERGEMENT

Type d'hébergement	Capacité installée au 15/12/2017	Effectifs présents au 15/12/2017	Journées réalisées en 2017	Jours d'ouverture effective en 2017	Entrées en 2017	Sorties en 2017	Prix de journée TTC au 15/12/2017
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
<b>Ensemble des places</b>							
<b>Répartition par type d'hébergement</b>							
Internat collectif							
Hébergement éclaté ou individualisé							
Assistant familial / famille d'accueil (PJJ)							
Accueil mère-enfant *							
Pouponnière							
Lieu de vie et d'accueil							
Placement à domicile**							
Autre type d'hébergement							

\* Comptabiliser toutes les personnes (mères et enfants)

\*\* Pour cette ligne seulement : dans la colonne « Capacité installée » (1), indiquer le nombre maximal de mesures de placement à domicile pour lequel l'établissement est habilité, et dans la colonne « Effectifs présents » (2), indiquer le nombre d'enfants, physiquement présents ou non au 15/12, suivis par l'établissement au titre d'un placement à domicile

## • TYPES D'HÉBERGEMENT

**INTERNAT COLLECTIF** : Hébergement au sein de la structure, y compris si celle-ci compte plusieurs unités de vie (par exemple les villages d'enfants).  
Ne pas compter ici les sections d'accueil mère-enfant, pouponnières et lieux de vie et d'accueil.

**HÉBERGEMENT ÉCLATÉ** : Hébergement hors de la structure, dans un ensemble de logements ou chambres dispersés dans le logement ordinaire, l'habitat social ou en hôtel.

**ASSISTANT FAMILIAL** : Hébergement chez un assistant familial, dès lors que le placement est géré et rémunéré par la structure.

**ACCUEIL MÈRE-ENFANT** : Hébergement de femmes enceintes ou de mères (y compris mineures) accompagnées de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans. Ne pas oublier de compter les mères et les enfants.

**POUPONNIÈRE** : Hébergement distinct d'enfants de moins de 3 ans.

**Attention** : Les structures ayant une section pouponnière pour laquelle elles ont reçu un questionnaire indépendant (numéro FINISS différent) ne doivent pas remplir cette ligne.

**LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL** : Structure gérée par une personne physique ou morale autorisée à accueillir au moins trois et au plus sept enfants (dix par dérogation), au sens du III de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

**PLACEMENT À DOMICILE** : mesure d'assistance éducative par laquelle le juge confie l'enfant à l'aide sociale à l'enfance en application de l'article 375-3 du code civil avec un hébergement quotidien du mineur au domicile du ou des parents tout en laissant la possibilité d'un « repli » en structure d'accueil si la situation le nécessite.

**AUTRE TYPE D'HÉBERGEMENT** : Ne pas inclure l'accueil de jour.

## • COLONNES 1 à 7

**(1) CAPACITÉ INSTALLÉE** : Nombre de places disponibles et de places temporairement indisponibles (pour travaux par exemple).

**(2) EFFECTIFS PRÉSENTS** : Nombre de personnes présentes au 15 décembre 2017, y compris temporairement absentes (hospitalisation, vacances, en famille, en fugue...).

**Attention** : Les enfants alternant différents hébergements dépendant de la structure (par exemple en internat la semaine et chez un assistant familial le week-end) ne doivent être comptés que dans l'hébergement principal.

**(3) JOURNÉES RÉALISÉES** : Nombre de journées pendant lesquels les places ont été occupées ou réservées. Par exemple, si 10 places ont été occupées toute l'année et 2 places pendant 300 jours, il faut indiquer 4 250 journées réalisées (10x365 + 2x300).

**(4) JOURS D'OUVERTURE EFFECTIVE** : Nombre de jours de l'année pendant lesquels l'établissement est resté ouvert.

**(5) ENTRÉES** : Nombre d'entrées en 2017. Ne pas considérer les réadmissions après hospitalisation, vacances ou fugue par exemple, si la place a été conservée.

**(6) SORTIES** : Nombre de sorties en 2017. Ne pas considérer les sorties pour hospitalisation, vacances ou fugue par exemple, si la place a été conservée.

**(7) PRIX DE JOURNÉE** : si un même service applique plusieurs tarifs distincts, inscrire le tarif le plus fréquent pratiqué dans l'établissement pour le type d'hébergement considéré

**Attention** : Un changement de type d'hébergement doit être compté comme une entrée dans le nouvel hébergement et une sortie dans l'ancien. Le nombre d'entrées peut être supérieur au nombre d'enfants entrés au cours de l'année pour peu qu'un enfant soit entré, sorti (place non conservée), puis rentré dans l'établissement. Il en va de même pour la notion de sortie.

## ES 2017 : ENQUÊTE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN 2017

## FICHE 2 : ACTIVITÉ

### B. ACCUEIL DE JOUR

Proposez-vous un accueil de jour ?  Oui  Non

→ Si oui :

Nombre de personnes prises en charge le 15/12/2017 :

--	--	--	--	--	--

Nombre de places au 15/12/2017 :

--	--	--	--	--	--

**ACCUEIL DE JOUR** : Accueil à la journée d'enfants dans un établissement ou service situé si possible à proximité du domicile des parents sur décision du président du conseil départemental – protection administrative – ou sur décision judiciaire – protection judiciaire (article L.222-4-2 du Code de l'action sociale et des familles et 4° de l'article 375-3 du Code civil).

### C. AUTORISATION / HABILITATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement est-il :

autorisé par :

le Président du Conseil départemental (\*)?  Oui  Non

Année de première autorisation :

--	--	--	--	--	--

le Président du Conseil départemental (\*) et le préfet de département conjointement ?  Oui  Non

Année de dernier renouvellement :

--	--	--	--	--	--

habilité « Justice » par le préfet ?  Oui  Non

→ Si oui :

Au titre de l'ordonnance de 1945 ?

Oui  Non

Au titre de l'article 375 du Code civil ?

Oui  Non

Date de la dernière habilitation :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

conventionné par la Sécurité sociale ?  Oui  Non

(\*) ou de la métropole de Lyon

### D. TYPE DE PUBLIC MENTIONNÉ DANS LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

L'établissement est-il spécialisé dans l'accueil de publics particuliers, accueille-t-il certains publics ou au contraire les exclut-il ? (cocher les cases correspondantes)

	Spécialisé dans l'accueil de ce public	Accueil possible de ce public	Exclusion de ce public
Jeunes en échec scolaire, déscolarisés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeunes ayant des difficultés psychologiques importantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeunes porteurs d'un handicap (dont autisme)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeunes délinquants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeunes ayant une addiction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeunes en difficultés multiples (*)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fratreries	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mineurs non accompagnés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Femmes enceintes ou mères accompagnées d'enfant(s) de moins de 3 ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(\*) On entend par jeunes en difficultés multiples, des jeunes, parfois dits « incasables », cumulant des difficultés personnelles sur les plans éducatif, scolaire, psychologique et dont le parcours se caractérise par l'intervention de nombreuses structures.

### E. DESCRIPTION DE L'HÉBERGEMENT

Critères de répartition entre les hébergements (cocher la ou les case(s) correspondante(s))

Âge  Fratries  Projet pédagogique  Aucun  
 Sexe  Durée du placement  Civil / Pénal

#### RESTRICTIONS D'ÂGE ET DE SEXE

**LIMITE D'ÂGE PRÉVUES** : Il s'agit des limites d'âge indiquées dans le projet d'établissement. En l'absence de limites d'âge, indiquer 0-17 ou 0-20 ans.

**PUBLIC ACCUEILLI** : Cocher la case correspondante si l'établissement n'accueille que des enfants ou jeunes du même sexe.

Limites d'âge prévues	Public accueilli												
Âge minimum : <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table> ans							Âge maximum : <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table> ans						
<input type="checkbox"/> Uniquement des garçons <input type="checkbox"/> Uniquement des filles <input type="checkbox"/> Public mixte													

#### DESCRIPTION DE L'HÉBERGEMENT

Ne pas compter les chambres réservées au personnel.

Type d'hébergement	INTERNAT COLLECTIF AU 15/12/2017			HÉBERGEMENT ÉCLATÉ OU INDIVIDUALISÉ AU 15/12/2017			LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL AU 15/12/2017		
Modalités d'hébergement ou de logement	Nombre d'unités	Nombre de places	Effectifs présents	Nombre d'unités	Nombre de places	Effectifs présents	Nombre d'unités	Nombre de places	Effectifs présents
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(10)	(11)	(12)
Chambres à 1 lit (*)									
Chambres à 2 lits (*)									
Chambres à 3 lits (*)									
Chambres à 4 lits (*)									
Dortoir (salle commune contenant au moins 5 lits)									
Studio									
Appartement (hors studio)									
Chambre d'hôtel									
<b>Total</b>									

(\*) hors chambres d'hôtel

Type d'hébergement	ACCUEIL MÈRE-ENFANT AU 15/12/2017			POUPONNIÈRE AU 15/12/2017		
Modalités d'hébergement ou de logement	Nombre d'unités	Nombre de places (mères et enfants)	Effectifs Présents (mères et enfants)	Nombre d'unités	Nombre de places	Effectifs présents
	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Chambres à 1 lit (*)						
Chambres à 2 lits (*)						
Chambres à 3 lits (*)						
Chambres à 4 lits (*)						
Dortoir (salle commune contenant au moins 5 lits)						
Studio						
Appartement (hors studio)						
Chambre d'hôtel						
<b>Total</b>						

(\*) hors chambres d'hôtel



**4** Reproduire le numéro FINESS ou d'identification de la structure (figurant sur la fiche 1)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de fiche 4 :

--	--	--	--

Nombre de fiches 4 renseignées :

--	--	--	--

La **fiche 4** a pour objectif de décrire les enfants et jeunes adultes hébergés au 15 décembre 2017, à l'exception des personnes hébergées en section d'accueil mère-enfant.

On vérifiera que le nombre d'enfants et jeunes adultes décrits pour un type d'hébergement ou de logement donné est identique à celui déclaré comme « effectifs présents au 15/12/2017 » dans la fiche 2 (tableau A, colonne 2).

**!** Si le nombre de personnes à décrire est supérieur à 20, on utilisera plusieurs fiches 4 en les numérotant.  
**AVANT DE REMPLIR LE TABLEAU, LISEZ ATTENTIVEMENT LES LISTES DE CODES DISPONIBLES SUR LA FICHE PRÉVUE À CET EFFET.**

**Notice :** Renseigner une ligne par personne à décrire en reportant les codes indiqués dans les nomenclatures.

N° d'ordre de la personne	Type d'hébergement	Sexe (masculin = 1, féminin = 2)	Année de naissance	Département du domicile du mineur ou du jeune majeur	Date de la 1ère mesure de placement (*)		Date d'entrée (**)		Juste avant la prise en charge		Au 15/12/2017			Droit d'hébergement (non=0, oui=1) (***)	Principale occupation en journée	Si scolarisé		Handicap : reconnaissance MDPH (non=0, oui=1)	Pays de naissance (par zone géographique)	Mineur Non Accompagné (non=0, oui=1)		
					Mois	Année	Mois	Année	Type de mesure principale	Lieu de résidence	Type de mesure principale	Mesure de milieu ouvert	Type d'accueil			Classe suivie	Assiduité					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)		
001																						
002																						
003																						
004																						
005																						
006																						
007																						
008																						
009																						
010																						
011																						
012																						
013																						
014																						
015																						
016																						
017																						
018																						
019																						
020																						

(\*) Il s'agit de la date de la première mesure de placement dont a bénéficié l'enfant ou le jeune adulte, indépendamment du type de mesure et de l'établissement d'accueil. C'est la date marquant le début du parcours de l'enfant au sein de l'ASE et/ou de la PJJ.

(\*\*) Attention : il s'agit de la date de première entrée dans l'établissement à partir du moment où la place du jeune a été conservée. Ne pas considérer la date de renouvellement d'une mesure, ou encore, comme pour le nombre d'entrées dans la fiche 2, les réadmissions après hospitalisation, vacances ou fugue par exemple, si la place a été conservée.

(\*\*\*) Droit défini par le juge permettant à l'enfant ou jeune de dormir au moins une nuit dans sa famille ou chez un tiers de confiance.

**5** Reproduire le numéro FINESS ou d'identification de la structure (figurant sur la fiche 1)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de fiche 5 :

--	--

Nombre de fiches 5 renseignées :

--	--

La fiche 5 a pour objectif de décrire les **sorties définitives** (c'est-à-dire quand la place n'a pas été conservée) de l'établissement au cours de l'année 2017, à l'exception des personnes hébergées en section d'accueil mère-enfant.

On vérifiera que le nombre de personnes décrites pour un type d'hébergement ou de logement donné est identique à celui déclaré comme « sorties en 2017 » dans la fiche 2 (tableau A, colonne 6).

**!** Si le nombre de personnes à décrire est supérieur à 20, on utilisera plusieurs fiches 5 en les numérotant. **AVANT DE REMPLIR LE TABLEAU, LISEZ ATTENTIVEMENT LES LISTES DE CODES DISPONIBLES SUR LA FICHE « CODES » PRÉVUE À CET EFFET.**

**Notice :** Renseigner une ligne par personne à décrire en reportant les codes indiqués dans les nomenclatures.

N° d'ordre de la personne	Type d'hébergement	Sexe (masculin = 1, féminin = 2)	Année de naissance	Date de la 1ère mesure de placement (*)		Date d'entrée (**)			Date de sortie		Type de mesure principale juste avant la sortie	Juste avant l'entrée dans l'établissement		Après la sortie		Handicap : reconnaissance MDPH (non=0, oui=1)	Pays de naissance (par zone géographique)	Mineur Non Accompagné (non=0, oui=1)
				Mois	Année	Jour	Mois	Année	Jour	Mois		Type de mesure principale	Lieu de résidence	Type de mesure principale	Lieu de résidence			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)
001																		
002																		
003																		
004																		
005																		
006																		
007																		
008																		
009																		
010																		
011																		
012																		
013																		
014																		
015																		
016																		
017																		
018																		
019																		
020																		

(\*) Il s'agit de la date de la première mesure de placement dont a bénéficié l'enfant ou le jeune adulte, indépendamment du type de mesure et de l'établissement d'accueil. C'est la date marquant le début du parcours de l'enfant au sein de l'ASE et/ou de la PJJ.

(\*\*) **Attention :** il s'agit de la date de première entrée dans l'établissement à partir du moment où la place du jeune a été conservée. Ne pas considérer la date de renouvellement d'une mesure, ou encore, comme pour le nombre d'entrées dans la fiche 2, les réadmissions après hospitalisation, vacances ou fugue par exemple, si la place a été conservée.

## CODES

Les listes de codes ci-dessous et sur le rabat ci-après sont à utiliser pour remplir les fiches 4 et 5 sur les enfants ou jeunes adultes accueillis au 15 décembre 2017 et sortis de l'établissement au cours de l'année 2017.

### • Type d'hébergement (colonne 2 des fiches 4 et 5) :

Il s'agit d'indiquer le type d'hébergement des mineurs ou jeunes majeurs décrits, sachant que les personnes en accueil mère-enfant ne sont pas à décrire ici. Pour les définitions, se référer à la fiche 2.

Code	Type d'hébergement
1	Internat collectif
2	Hébergement éclaté ou individualisé hors chambre d'hôtel
3	Hébergement éclaté ou individualisé : chambre d'hôtel
4	Assistant familial / famille d'accueil (PJJ)
5	Pouponnière
6	Lieu de vie et d'accueil
7	Placement à domicile
8	Autre type d'hébergement

### • Département du domicile du mineur ou du jeune majeur (colonne 5 de la fiche 4) :

Département de résidence du mineur ou du jeune majeur s'il n'était pas hébergé par l'établissement (qui peut être le lieu de résidence des parents, du responsable légal, du tuteur ou un autre lieu).

Utiliser les codes normalisés des départements, sauf pour les codes particuliers suivants :

9A = Guadeloupe  
9B = Martinique  
9C = Guyane  
9D = La Réunion  
9F = Mayotte  
98 = Collectivité d'outre-mer  
99 = Étranger

### • Type de mesure principale juste avant/après la prise en charge, type de mesure principale (colonnes 10 et 12 de la fiche 4 ; colonnes 12, 13 et 15 de la fiche 5) :

Code	Type de mesure	Référence	
		Code de l'action sociale et des familles	Code civil
<b>Mesure administrative de placement</b>			
01	Pupille de l'État (y compris pupille à titre provisoire)	L222-5,2°	-
02	Accueil provisoire de mineurs (AP)	L222-5,1°	-
03	Mesure de jeunes majeurs (dont Accueil Provisoire de Jeunes Majeurs)	L222-5, avant-dernier alinéa	-
<b>Mesure judiciaire de placement</b>			
04	Placement à l'ASE par le juge des enfants au titre de l'enfance en danger (y compris placement à domicile)	L222-5,3°	375-3,3°
05	Délégation de l'Autorité parentale à l'ASE (DAP)	L222-5,3°	377
06	Délégation de l'autorité parentale à un particulier ou à un établissement	L228-3	377 et 377-1
07	Retrait partiel de l'autorité parentale	L222-5,3°	379-1 et 380
08	Tutelle déferée à l'ASE	L222-5,3°	411
<b>Placement direct par le juge</b>			
09	Placement direct par le juge au sein d'un établissement ou d'un service au titre de l'enfance en danger	L228-3	375-3-5
10	Placement direct par le juge au sein d'un établissement ou d'un service au titre de la protection des jeunes majeurs (décret n° 75-96 du 18 février 1975)	-	-
11	Placement direct par le juge auprès d'un tiers digne de confiance	L228-3	375-3,2° et 375-5
<b>Mesure pénale de placement</b>			
12	Placement présentenciel	Ordonnance du 2 février 1945 du <b>Code pénal</b>	
13	Placement postsentenciel		
<b>Mesure de milieu ouvert</b>			
14	AEMO (mesure judiciaire d'action éducative en milieu ouvert)	L228-3	375-2, 375-4
15	AED (mesure administrative d'action éducative à domicile)	L222-3	-
16	Mesure pénale de milieu ouvert		
<b>Autre</b>			
17	Accueil d'urgence (de type «5 jours» ou de type «72h»)	L223-2	-
18	Autre mesure	-	-
19	Aucune mesure	-	-

### • Lieu de résidence juste avant la prise en charge (colonne 11 de la fiche 4 ; colonnes 14 et 16 de la fiche 5) :

Code	Lieu de résidence
01	Chez les parents
02	Chez de la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif (*)
03	Dans un logement personnel, hors logement accompagné
04	En logement accompagné (FJT, résidence sociale...)
05	En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence...)
06	Hébergement de fortune (baraque, squat...), hébergement mobile (caravane, péniche...), à la rue
07	En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance...)
08	En établissement de placement relevant du pénal (centre éducatif fermé/renforcé, établissement de placement éducatif...)
09	En établissement pénitentiaire
10	Chez un assistant familial
11	En établissement médico-social (y compris handicap)
12	En établissement hospitalier
13	En internat scolaire
14	Autre
15	Inconnu

(\*) En référence à l'accueil bénévole et durable inscrit dans la loi sur la Protection de l'enfant du 14 mars 2016 (articles L221-2-1 et D221-16 à D221-24 du CASF)

### • Mesure de milieu ouvert (colonne 13 de la fiche 4) :

Indiquer si l'enfant ou le jeune adulte bénéficie d'une action éducative en milieu ouvert (AEMO) ou à domicile (AED) ou bien fait l'objet d'une mesure pénale de milieu ouvert en plus d'une mesure de placement. Si le mineur ou le jeune majeur ne fait l'objet que d'une mesure de milieu ouvert sans mesure de placement, cette mesure doit être indiquée en mesure principale et non ici.

Code	Mesure de milieu ouvert
00	Non
01	AEMO
02	AED
03	Mesure pénale de milieu ouvert

### • Type d'accueil (colonne 14 de la fiche 4) :

Code	Type d'accueil
01	Hébergement complet
02	Accueil séquentiel ou modulable : hébergement alternant les temps de présence dans la structure et au domicile. Il s'agit notamment de l'hébergement de semaine.
03	Accueil diversifié : hébergement alternant les temps de présence dans différentes structures (établissement social, famille relais...).

### • Assiduité (colonne 18 de la fiche 4) :

Pour les enfants et jeunes adultes scolarisés uniquement.

Code	Assiduité
01	Fréquentation effective
02	Situation d'absentéisme ou de rupture scolaire

### • Principale occupation en journée (colonne 16 de la fiche 4) :

Code	Principale occupation en journée	
	Scolarisé	
01	Dans un établissement de l'Éducation nationale (public ou privé sous contrat) hors EREA	
02	Dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA)	
03	Dans un établissement scolaire du ministère de l'Agriculture	
04	Dans un centre de formation d'apprentis (CFA)	
05	Dans un établissement médico-social, social ou médical	
06	Dans l'établissement lui-même	
07	Par correspondance (avec ou sans soutien de la structure)	
08	Dans un autre lieu	
Non scolarisé		
09	En formation ou en stage	
10	En emploi (contrat aidé ou non)	
11	À la recherche d'un emploi	
12	Autre (*)	
Occupation inconnue		
13		

(\*) Cet item comprend notamment les enfants de moins de 6 ans qui ne sont pas scolarisés, les plus de 6 ans déscolarisés et les inactifs.

### • Classe suivie (colonne 17 de la fiche 4) :

Pour les enfants et jeunes adultes scolarisés uniquement.

Code	Classe suivie	
	Premier degré	
01	Classe de l'enseignement pré-élémentaire (maternelle)	
02	Classe de l'enseignement élémentaire (CP, CE1, CE2, CM1, CM2)	
03	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS-école), unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ou autre classe du premier degré	
Second degré		
04	Collège (6ème, 5ème, 4ème, 3ème)	
05	SEGPA	
06	Second cycle général et technologique (2nde, 1ère générale et 1ère d'adaptation, terminale, BT, BTA...)	
07	Préparation au CAP ou CAPA	
08	Préparation au bac professionnel (en 1 ou 3 ans) ou au BMA	
09	Autre classe (ULIS-collège, ULIS-lycée, UPE2A, classe-relais, atelier-relais, DIMA...)	
Enseignement supérieur		
10	Classe d'enseignement supérieur (BTS, IUT, université...)	
11	Autre classe	
12	Classe inconnue	

### • Pays de naissance par zone géographique (colonne 20 de la fiche 4 ; colonne 18 de la fiche 5) :

Code	Zone géographique
01	France
02	Union Européenne hors France (*)
03	Hors Union Européenne
04	Inconnu

(\*) Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

**A. IDENTIFICATION DU SERVICE**

		MODIFICATIONS ÉVENTUELLES	
N° FINESS OU D'IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSÉMENT OU SERVICE			
N° SIRET			
NOM OU RAISON SOCIALE			
ADRESSE		CP : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]	Commune : _____
TÉLÉPHONE			
ADRESSE ÉLECTRONIQUE			
CATÉGORIE			
LIBELLÉ DE LA CATÉGORIE			
N° FINESS ENTITÉ JURIDIQUE			
NOM OU RAISON SOCIALE			
STATUT JURIDIQUE			
LIBELLÉ STATUT JURIDIQUE			

**PERSONNE AYANT REMPLI LE QUESTIONNAIRE**

Nom	_____	Prénom	_____
Fonction	_____	Téléphone	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Adresse électronique	_____ @ _____		

**B. ACTIVITÉ DU SERVICE AU COURS DE L'ANNÉE 2017**

Votre service est un :  Service AEMO  Service AED  Club ou équipe de prévention

Nombre de personnes suivies au 31/12/2017	[ ] [ ] [ ] [ ]
Nombre d'entrées en 2017	[ ] [ ] [ ] [ ]
Nombre de sorties en 2017	[ ] [ ] [ ] [ ]
Nombre total de journées réalisées	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Nombre de places d'hébergement d'urgence	[ ] [ ] [ ] [ ]
Norme par travailleur social fixée par le service (nombre de personnes suivies pour un ETP)	[ ] [ ] [ ] [ ]

**C. PERSONNEL EN FONCTION AU 31/12/2017**

	Effectifs	Équivalents temps plein
Personnel de gestion et d'administration	[ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Personnel éducatif	[ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
<i>Dont moniteurs-éducateurs (ME)</i>	[ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
<i>Dont éducateurs spécialisés (ES)</i>	[ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
<i>Dont éducateurs de jeunes enfants (EJE)</i>	[ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF)	[ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Conseillers en économie sociale familiale (CESF)	[ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Médiateurs sociaux	[ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Psychologues ou équivalents	[ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Autres types de personnels	[ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Total	[ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

**Équivalents temps plein (ETP) :** Il s'agit de rapporter le temps de travail hebdomadaire du salarié *dans le service*, sans compter les heures supplémentaires, au temps de travail statutaire de la profession considérée puis de sommer ces ETP pour l'ensemble du personnel.

**Ne doivent pas être comptés :** les personnes en congé ou en disponibilité depuis plus de 6 mois, les remplaçants de personnes absentes depuis moins de 6 mois, les bénévoles, stagiaires (sauf stagiaires-fonctionnaires), volontaires civils, les sous-traitants.

**Doivent être comptés :** les personnes en congé ou en disponibilité depuis moins de 6 mois, les remplaçants de personnes absentes depuis plus de 6 mois, les congréganistes non salariés, les personnes en contrat aidé ou en alternance, le personnel des CCAS ou de la mairie qui interviennent dans le service, les vacataires, CDD et intérimaires (sauf s'ils remplacent des personnes absentes depuis moins de 6 mois).

**D. ENFANTS OU JEUNES ADULTES SUIVIS PAR LE SERVICE AU 31/12/2017**

Le total de chaque tableau doit correspondre au nombre de personnes suivies figurant dans la partie B.

Sexe	Nombre
Garçons	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Filles	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Âge	Nombre
Moins de 3 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De 3 à moins de 6 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De 6 à moins de 10 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De 10 à moins de 12 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De 12 à moins de 16 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De 16 à moins de 18 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De 18 à moins de 21 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De 21 à moins de 25 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
25 ans et plus	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Occupation en journée	Nombre
Non scolarisé et moins de 6 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Inoccupé et déscolarisé de 6 à moins de 16 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Scolarisé	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
En formation professionnelle, en apprentissage ou en stage	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
En emploi	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
En recherche d'emploi	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Inoccupé (pour les 16 ans et plus)	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Hospitalisation ou autre établissement sanitaire	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Autre	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Inconnue	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Hébergement ou logement principal	Nombre
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
En logement accompagné (FJT, résidence sociale...) ou centre d'hébergement (CHRS, CADA, urgence...)	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Chez les parents	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Chez de la famille, des amis ou un tiers digne de confiance	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
En famille d'accueil	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
En établissement de placement (ASE ou PJJ)	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
En hébergement de fortune (baraque, squat...), hébergement mobile (caravane, péniche...), à la rue	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Autre	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Inconnu	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Ancienneté du suivi (sans interruption)	Nombre
Moins de six mois	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De six mois à moins d'un an	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De un an à moins de deux ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De deux ans à moins de trois ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Trois ans et plus	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Inconnue	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Type de suivi	Nombre
AEMO	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
AEMO renforcée	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
AED	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
AED renforcée	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Prévention spécialisée	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
<b>Tableau réservé aux clubs et équipes de prévention</b> <b>Origine du premier contact</b>	<b>Nombre</b>
Contact de rue	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Réseau informel	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Réseau institutionnel	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
dont Éducation Nationale	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
dont Ministère de la Justice (notamment PJJ)	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
dont Conseil départemental (notamment ASE)	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
dont mairie, agglomération ou communauté de communes	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Inconnu	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

**E. ENFANTS OU JEUNES ADULTES SORTIS AU COURS DE L'ANNÉE 2017**

Le total de chaque tableau doit correspondre au nombre de sorties en 2017 indiqué dans la partie B.

Sexe	Nombre
Garçons	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Filles	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Âge à la sortie	Nombre
Moins de 3 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De 3 à moins de 6 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De 6 à moins de 10 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De 10 à moins de 12 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De 12 à moins de 16 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De 16 à moins de 18 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De 18 à moins de 21 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De 21 à moins de 25 ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
25 ans et plus	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Durée du suivi (sans interruption)	Nombre
Moins de six mois	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De six mois à moins d'un an	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De un an à moins de deux ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
De deux ans à moins de trois ans	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Trois ans et plus	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Inconnue	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

**F. LISTE D'ATTENTE AU 31/12/2017**

Enfants ou jeunes adultes inscrits sur liste d'attente du service	Nombre
Depuis moins de 1 mois	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Depuis 1 à moins de 3 mois	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Depuis 3 à moins de 6 mois	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
Depuis au moins 6 mois	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]